



itelis



SANTÉCLAIR



Communiqué de presse / Paris, le 17 avril 2023

## ASSOCIATION DES PLATEFORMES DE SANTE – APFS

### **Etendre le 100% Santé en optique : une fausse bonne idée**

Notre ministre de la Santé, François BRAUN, a annoncé récemment vouloir étendre le périmètre du 100% Santé, notamment en optique. Plusieurs réunions dites « de concertation » ont été lancées dans ce sens auprès des représentants de la filière optique : opticiens, industriels, organismes complémentaires d'assurance maladie (qui sont les principaux payeurs de ces équipements).

L'Association des Plateformes de Santé, qui regroupe les 5 réseaux de soins en optique s'adressant ainsi à 55 millions de Français, souhaite contribuer au débat en apportant des données chiffrées.

La volonté du ministre d'étendre le périmètre du 100% Santé vient du fait qu'il est peu utilisé dans le secteur optique. L'analyse qui découle souvent de ce constat repose sur des présupposés erronés : les opticiens ne joueraient pas le jeu ou les équipements proposés dans cette catégorie ne seraient pas assez innovants pour être attractifs.

L'Association des Plateformes de Santé souhaite partager une autre analyse : le 100% Santé n'est pas beaucoup utilisé en optique parce qu'il ne correspond pas à un réel besoin des populations. C'est ce que nous avons expliqué au moment de la conception de la réforme et c'est qui se vérifie encore aujourd'hui dans les chiffres.

Les réseaux de soins ont mis en place depuis longtemps une capacité d'accès aux verres, y compris aux innovations, sans reste à charge et sans déstabilisation du marché. Nous pouvons le démontrer au travers de quelques chiffres simples prenant en compte l'ensemble de l'année 2022 :

- 55 millions de Français ont accès aux services d'un réseau de soins en optique au travers de leur complémentaire santé.
- Sur ces 55 millions, 33 millions environ sont porteurs de lunettes (60%). Ces porteurs renouvellent en moyenne leurs équipements une fois tous les deux ans et huit mois. C'est donc chaque année environ 12,4 millions de personnes ayant accès à un réseau qui renouvellent leur équipement.
- Sur ces 12,4 millions, 8 millions de Français iront acheter leur équipement dans l'un des 5 réseaux de soins (Sévéane, Santéclair, Kalixia, Itelis, Carte Blanche), soit les 2/3 des Français ayant accès via leur complémentaire santé à un réseau en optique.
- Lorsqu'ils se rendent dans un réseau, ils sont :
  - o 5% à choisir les verres 100% Santé garantis par la loi sans reste à charge,
  - o 50% à préférer les verres du panier libre, tout en ne réglant aucun reste à charge, les tarifs étant alors encadrés par les réseaux.
  - o 45% à choisir des verres du panier B avec un reste à charge souvent faible compte tenu de la négociation tarifaire apportée par les réseaux.

L'objectif qui consiste à donner accès aux Français à des verres optiques sans reste à charge est donc déjà très largement atteint, et depuis plusieurs années, grâce aux réseaux de soins et dans une approche qui respecte la filière industrielle, la distribution et les équilibres

financiers des différents acteurs, dont les complémentaires santé engagées auprès des pouvoirs publics pour améliorer l'accès aux soins des Français.

Il nous semblerait donc important et plus approprié de partir de cette réalité pour pleinement reconnaître la complémentarité des OCAM et des plateformes de santé avec le régime obligatoire, afin de laisser agir les acteurs les mieux placés là où ils contribuent déjà de manière très efficace à l'accès à des soins de qualité sans reste à charge. Si les cartes de cette complémentarité devaient être rebattues, cela pourrait être à l'origine d'une dégradation de toute la filière, étouffant toute capacité d'innovation et prenant le risque de réduire la qualité des soins.

*Créée le 9 mars 2021, l'Association des Plateformes de Santé (APFS) réunit les 5 plateformes de services santé gestionnaires de réseaux de soins en France - Carte Blanche Partenaires, Itelis, Kalixia, Santéclair et Sévéane – qui, ensemble, sont au service de 55 millions de Français. Elle a vocation d'une part à contribuer à améliorer la compréhension du rôle des plateformes de santé dans l'accès aux soins des adhérents des organismes complémentaires d'assurance maladie, et d'autre part, de faciliter les relations avec les autres intervenants du secteur.*

**Contact presse**

[apfs@secretariat-general.fr](mailto:apfs@secretariat-general.fr) / 06.50.13.92.43